

Salut les petits loups de la CèGèTe retraité(e)s

LA SOLIDARITÉ COMMENCE PAR LA TAXATION DU CAPITAL ET LE PAIEMENT DES IMPÔTS

Alors que la crise sanitaire bat son plein, les Français montrent toute leur solidarité avec le personnel soignant et tous les travailleurs en première ligne.

Le patrimoine des plus aisés reste lui toujours confiné.

SEATTLE : AMAZON FAIT DU CHANTAGE À L'EMPLOI POUR ÉVITER UN IMPÔT SOLIDAIRE



L'IMPÔT PLUTÔT QUE LA CHARITÉ

De grandes entreprises se sont affichées en réorientant leur production pour fournir des produits sanitaires indispensables comme le gel hydro alcoolique. On peut notamment citer LVMH, détenue par Bernard Arnault, l'une des 3 plus grosses fortunes du monde, Pernod-Ricard ou encore L'Oréal. Il s'agit évidemment d'initiatives utiles dans le contexte actuel. Cependant, lorsque l'on sait

l'énergie habituellement déployée par ces grands groupes pour échapper aux impôts et donc les milliards qui sont économisés au détriment des finances publiques, on peut relativiser ces actions. Selon LVMH, cela leur coûterait 5 millions d'euros pour la première semaine. Pour rappel, sur l'année 2018, la fortune de Bernard Arnault avait augmenté de 5 millions d'euros en deux heures et demi ! De plus, rappelons que ce ne sont ni Bernard Arnault ni la famille Bettencourt qui sont sur les lignes de production mais bel et bien des ouvriers. Il n'est pas acceptable que la sécurité sanitaire soit entre les mains de ces grands groupes industriels plutôt que dans celles de l'État. C'est à la collectivité de gérer cela.

LA SOLIDARITÉ NE PEUT PAS ÊTRE QU'HORIZONTALE

Afin de montrer la solidarité envers les personnels soignants, une nouvelle idée est apparue : que les salariés leurs donnent leurs RTT. Cette proposition a notamment été reprise par certains économistes et un député Les Républicains qui en a fait une proposition de loi. Les Hôpitaux de Paris font eux appel aux citoyens pour que les dons puissent pallier aux dépenses engendrées par la crise sanitaire. Normalement, un citoyen ne fait pas des dons pour financer les services publics : il paie des impôts ou des cotisations sociales, ni plus ni moins. Organiser la

solidarité entre les travailleurs, nous savons faire. C'est la raison pour laquelle nous avons créé la Sécurité sociale. Mais il est inconcevable que le capital et ses détenteurs échappent de nouveau à l'effort collectif ! Si l'hôpital est dans un état aussi délabré, c'est le résultat de plusieurs années d'austérité. Rien que pour l'année 2019, « l'objectif de dépenses » n'était rehaussé que de 2,5 % par rapport à 2018, alors que les besoins nouveaux étaient estimés à 4,5 %. Cela faisait plus d'un an et demi que les personnels des hôpitaux alertaient sur la situation catastrophique de l'hôpital public. Les économies ont été faites sur le dos de l'hôpital public et de la santé des Français afin de pouvoir supporter les cadeaux fiscaux aux plus riches (exonérations de cotisations sociales, flat tax, réforme ISF-IFI). Il est urgent d'augmenter les effectifs dans les hôpitaux et les salaires des personnels soignants. Pour cela, l'État peut et doit mettre les plus riches à contribution !

LA NÉCESSITÉ D'UN VÉRITABLE ISF

Gabriel Zucman, économiste et conseiller de Bernie Sanders, a calculé que rétablir un ISF plus ambitieux et plus progressif que celui supprimé par Emmanuel Macron pourrait rapporter 25 milliards d'euros. En une seule année, cet impôt permettrait donc d'éponger la quasi-totalité de la dette de tous les hôpitaux publics français. L'argent existe pour faire face à l'urgence de la crise sanitaire, il s'agit simplement d'avoir la volonté politique d'aller le chercher là où il est. Il n'y a donc pas besoin de la charité des riches pour pallier les failles de notre système de santé. Il suffit qu'ils prennent leur juste part dans l'effort fiscal. On objecte souvent que les plus riches vont désertir le pays en cas d'impôts supplémentaires (curieuse idée de la citoyenneté). Mais où vont-ils aller cacher leur patrimoine en période de confinement ? La crise sanitaire est le moment pour rétablir enfin un début de justice fiscale dans le pays.

COUPS DE GUEULE

Un gouvernement incapable et irresponsable.

Comme ils sont irresponsables, ils pensent que les syndicats (CGT) et les salariés le sont.

Ils se trompent car tous les soignants font, si nécessaire, 12 heures par jour et 7 jours sur 7 pour sauver un maximum de malades. Cela représente $7 \times 12 = 84$ heures par semaine et un temps de repos de 8 à 9 heures.

Ils n'ont pas attendu les ordonnances pour travailler plus.

Juridiquement les ordonnances du gouvernement qui instaurent un temps de travail de 60 heures/semaine avec un temps de repos minimum de 10 heures ne couvrent pas les personnels soignants.

En cas d'incident ou d'accident ce personnel soignant exténué sera-t-il jugé responsable ?



QUELLE PRISE EN CHARGE DES ASSURANCES ?



Contrairement à la catastrophe naturelle, la catastrophe sanitaire n'est semble-t-il pas clairement définie juridiquement. C'est tout le problème : les assurances risquent de ne pas prendre en charge le risque d'épidémie / pandémie. Ainsi, la perte d'exploitation sans dommage (seules 30 % des entreprises ont souscrit à une assurance de ce type) risque de ne pas être dédommée.

L'ASSURANCE : COUVRIR UN RISQUE INDIVIDUEL PAR LA MUTUALISATION

Le système d'assurance fonctionne pour les aléas individuels. Exemple : vous êtes assuré chez Axa. Si vous cassez votre voiture, votre assurance auto prendra les frais à sa charge. Elle peut le faire parce que l'ensemble des assurés auto Axa ne cassent pas leur voiture au même moment. Mais plus la crise est d'ampleur, moins le système d'assurance peut faire face ! Prenons l'exemple d'une catastrophe naturelle. Si elle touche une partie du territoire, les assurances sont mises à contribution. **Mais dans le cadre d'une crise de grande ampleur**, l'État doit de toute façon venir en aide aux assurances qui ne peuvent pas prendre en charge toutes les indemnités.

LE CAS DU COVID

Juridiquement la catastrophe sanitaire ne semble pas exister. Bruno Le Maire souhaite que les assureurs « participent à l'effort de la Nation ».

Mais comment compte-t-il les contraindre ? Faudra-t-il les nationaliser ? Que se passe-t-il si on réussit à mettre les assurances à contribution ? Au mieux on limitera l'impact sur le déficit à court terme. Mais l'État devra quand même agir vue l'ampleur de la crise.

Le problème est toujours le même : en cas de crise majeure, c'est toujours l'État qui doit prendre le relai (puisque c'est le seul à pouvoir créer ses propres ressources via le déficit) !

Mais la question qui se pose : doit-on sans cesse privatiser les profits (des assurances ici) et socialiser les pertes ?

On voit que le problème qui se pose est plus large : pourquoi avons-nous des assurances privées et pas un système d'assurance public et collectif ? Cela permettrait par exemple de les déconnecter des marchés financiers (le business model des assurances étant : gains sur les primes de risques et placement sur les marchés financiers).

Après les annonces, toujours autant d'ambiguïté

Presque 3 semaines de confinement et la maladie ne faiblit pas. Loin des éléments de langage distillés pour le gouvernement, le quotidien des salariés semble s'être figé.

Toujours confrontés à des décisions contradictoires qui leur échappent, les obligeant à prendre le risque de la maladie ou à ne pas pouvoir payer leur loyer.

Pourtant encore pudiques, les regards semblent se tourner vers l'horizon.

Peut-être parce que le discours évasif du pouvoir ne laisse rien espérer de bon ?

Va-t-on pouvoir recommencer comme si cette crise n'avait pas pointé la responsabilité des choix économiques et politiques que nous subissons depuis tant d'années ?

La conscience s'aiguise sur la question de l'importance des services publics, sur leur moyens, leur développement, sur des

relocalisations de production industrielle et de services...



La CGT est attendue, de suite, aux côtés des salariés pour répondre à l'urgence, mais aussi pour aider à penser le jour d'après.

les textes que vous recevez sont intégralement reproduits sur notre site internet que nous vous invitons à consulter et à populariser autour de vous l'accès se fait comme suit : à partir de votre moteur (google, explorer ...) taper ; cgt retraités 2b